

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 22/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC ; M. URIEN Jean-Pierre ; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le maire présente la liste des subventions proposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Pour les associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	2 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEORGIENNE	300 €
L'ILOTCOT	2 500 €
AKILTOOR	450 €
GROUPE CHANTANT	100 €
SAINT-GEORGES BIEN-ETRE	450 €
DYNAMIQUES BOISGEORGIENS	430 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TROMPE-SOURIS (1 000 € fonctionnement, 650 € carnaval)	1 650 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	100 €
VICTIMES SEISMES TURQUIE / SYRIE (voté au CM du 27/02/2023)	1 000 €
MONTANT TOTAL	9 180 €

Date de publication : 03/04/2023

- Pour la coopérative scolaire : 2 800 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative pour un montant de 1 100€, et d'accorder une aide pour la visite d'un musée à Paris de 1 700€.
- Pour le CCAS : 5 000€

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

